
Adresse de la commune de Leuville-sur-Orge (Seine-et-Oise)
accompagnant le don en argenterie et cuivre de son temple, lors
de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Leuville-sur-Orge (Seine-et-Oise) accompagnant le don en argenterie et cuivre de son temple, lors de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 636;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41029_t1_0636_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qui auraient seulement le désir de paralyser l'action révolutionnaire.

« Le peuple entier, cette masse de vrais sans-culottes, est là toute prête à fondre sur eux pour les anéantir et les confondre avec les tyrans et leurs vils suppôts.

« Vive la liberté et l'égalité ! vive la République, une et indivisible et vive la Montagne !

« AUBRY, commissaire. »

La citoyenne Flèche fait don de 2 pièces de 6 livres, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Pierre Bourdois, de Joigny, donne 3 piastres fortes d'argent, une pièce de 5 réaux, une d'un réal et une de 15 sous.

Le citoyen Bonniveaux, tailleur à Essonne (Essonne), a fait don d'une pièce d'or de 24 liv.

Un citoyen de cette commune, voulant garder l'anonyme, fait également don de 6 couverts d'argent, une cuillère à ragoût, 6 petites cuillères à café, 6 gobelets et un autre plus grand, pesant ensemble 3 marcs 15 onces moins 1 gros.

Les citoyennes d'Essonne (d'Essonne) font don du restant de leur quête, provenant de leur confrérie de la Vierge, montant à 13 liv. 15 s.

Le citoyen Bédaut, boulanger, donne 3 gobelets d'argent.

Le citoyen Duclerc, aubergiste, fait hommage de 2 chemises, une paire de bas et une paire de souliers pour nos braves défenseurs.

Le citoyen Couty, père, fait aussi hommage de 6 chemises.

Le citoyen Faveret donne un habit, veste et culotte.

Le citoyen Lepère, un habit, 2 chemises et une paire de bas.

Le citoyen Aubry fait don d'une montre d'argent pour les frais de la guerre.

La mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de ces diverses offrandes sont décrétées (1).

Suit le document des Archives nationales (2) :

La citoyenne Flèche, habitante d'Essonne, fait don, pour les frais de la guerre, de deux pièces de six livres.

Le citoyen Pierre Bourdois, de Joigny, pour l'instant à Essonne, fait également hommage, pour les frais de la guerre, de trois fortes piastres d'Espagne et d'une pièce de cinq réaux et une pièce d'un réal, et une pièce de quinze sols.

Le citoyen Bonnivaux, tailleur à Essonne, a fait également don d'une pièce d'or de vingt-quatre livres.

Les citoyennes Rousseau, d'Essonne, font également don d'une médaille d'argent et de quatre livres un sol.

Un citoyen de cette commune voulant garder l'anonyme, fait également don de six couverts

d'argent et une cuiller à ragoût, six petites cuillères à café, six gobelets et un autre plus grand, pesant ensemble trois livres quinze onces moins un gros.

Les citoyennes d'Essonne font don du restant de leur quête provenant de la confrérie de la Vierge, montant à treize livres quinze onces.

Le citoyen Bidault, boulanger, trois gobelets d'argent.

Le citoyen Duclerc, aubergiste, fait hommage de deux chemises, une paire de bas, et une paire de souliers pour nos braves défenseurs.

Le citoyen Couty père fait aussi hommage de six chemises.

Le citoyen Faveret fait hommage d'un habit, veste et culotte.

Le citoyen Lepère, un habit, deux chemises et une paire de bas.

Le citoyen Aubry fait don d'une montre en argent pour les frais de la guerre.

La commune de Leuville (Leuville-sur-Orge), district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, apporte à la Convention l'argenterie et le cuivre de son temple ; s'il y en a peu, elle l'offre de bon cœur ; son devoir sera toujours de maintenir la liberté et l'égalité, et de soutenir avec force la République une et indivisible.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'offre de la commune de Leuville (2) :

« Citoyens représentants,

« La commune de Leuville, département de Seine-et-Oise, district de Corbeil, canton de Monthéry, vous apporte l'argenterie et le cuivre de son temple. S'il y en a peu, c'est de bon cœur, son devoir le plus strict a toujours été et sera toujours de maintenir la liberté et l'égalité, et de soutenir avec force la République une et indivisible.

« Nicolas SANS-CŒUR, procureur de la commune. »

Un citoyen fait hommage à la Convention nationale d'un tableau contenant la Déclaration des Droits de l'homme, et propose qu'il soit placé dans les lieux d'assemblées ou dans les bureaux.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'hommage fait par ce citoyen (3).

COMPTE RENDU du Journal des Débats et des Décrets (4).

La Convention reçoit avec intérêt l'offre que lui fait un citoyen de la Déclaration des Droits de l'homme, écrite et ornée en forme de tableau, propre à être placée dans les bureaux.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 31.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 803.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 31.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 430, p. 11). D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 326 du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793), p. 1509, col. 2] rend compte du don fait par ce citoyen dans les termes suivants :

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 30.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 803.